



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 4 – SAISON 2026/2027

Réunion du :	15/10/2026
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départemental d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

- Le PV n° 03 du 05 octobre 2026 est approuvé.

3. Sanctions financières

Commissaire au terrain :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés par la commission.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.
- Concernant le montant des sanctions financières : se reporter à l'annexe 5.

4. Contrôle des feuilles de match

📅 Période du 05 octobre au 11 octobre 2026

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

🔪 Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➡ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➡ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➡ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si deux matchs ont lieu en même temps sur les deux moitiés d'un même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs qui doit être indiqué sur les 2 feuilles de matchs.
- **Forfait ou absence d'équipe** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain.
- **Le Commissaire au terrain** ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- **Le Commissaire au terrain** : doit être indiqué obligatoirement dans la case « **Délégué Principal** » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

5. Divers

Prochaine réunion : 20 octobre 2026 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2026/2027

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
11-oct-26	St Lambert des Levées 2	Mazé Us 2	79542368	Chall Dist	C	St Lambert des Levées 2	50 €
11-oct-26	Coron Ostvc 2	Puy Maz Tess 4	79542590	Chall Dist	I	Coron Ostvc 2	50 €
11-oct-26	Le Longeron Torfou 4	Orée Scol 3	79543237	Chall Dist	M	Le Longeron Torfou 4	50 €
11-oct-26	Angers Doutre Sc 3	Cholet So 5	79543490	Chall Dist	Z	Angers Doutre Sc 3	50 €
11-oct-26	Briollay Us 2	Angers Hsa 3	79543634	Chall Dist	Al	Briollay Us 2	50 €
11-oct-26	Le Fuilet Chaussaire 2	Angers Hsa 2	79412407	Cpe Résv	B	Le Fuilet Chaussaire 2	50 €
11-oct-26	Angers Ndc 4	Vivy Neuillé 90 2	79412524	Cpe Résv	K	Angers Ndc 4	50 €
11-oct-26	Chalonnès Chaud 2	Angers Ndc 3	79411575	Chall Anjo	G	Chalonnès Chaud 2	50 €
10-oct-26	Christopheseuguinière 2	St Georges- Trémentines Fc 1	79269990	U19 G D1	C	Christopheseuguinière 2	50 €
10-oct-26	Angers Intrépide 1	Beaupreau Chapelle 2	79270305	U19 G D1	D	Angers Intrépide 1	50 €
10-oct-26	Montilliers Es 1	GF Gesté Tillières 1	79268516	U18 F D1	B	Montilliers Es 1	50 €
10-oct-26	GF Beaupreau en Mauges 2	Montreuil Juigné Bf 1	79268318	U18 F D2	B	GF Beaupreau en Mauges 2	50 €
10-oct-26	GF Sèvre Moine 2	GF Mortagne Mbl Chse 1	79268976	U18 F D2	C	GF Sèvre Moine 2	50 €
10-oct-26	Brissac Aubance Es 1	Angers Croix Blanche 1	79234706	U15 G D1	D	Brissac Aubance Es 1	50 €
10-oct-26	Longué Ac 1	Saumur Bayard AS 2	79239583	U15 G D3	F	Longué Ac 1	50 €
10-oct-26	GJ Vernoil Noyant 1	Beaufort en Vallée 3	79395584	U15 G D3	F	GJ Vernoil Noyant 1	50 €
10-oct-26	Angers Intrépide 1	E/Poueze-Asvea 2	79078343	U15 F D2	C	Angers Intrépide 1	50 €
10-oct-26	Angers Vaillante Fc 1	Angers Ndc 1	56677596	U13 G EX	B	Angers Vaillante Fc	50 €
10-oct-26	Angers Vaillante Fc 6	Angers Intrépide 3	56682494	U13 G D2	D		
10-oct-26	Le Lion d'Angers Cs 1	Avrillé 49 As 1	56682130	U13 G DS	A	Le Lion d'Angers Cs 1	50 €
10-oct-26	Saumur Bayard As 1	Gjf Corneandardbrain 1	56682479	U13 G DS	C	Saumur Bayard As	50 €
10-oct-26	Saumur Bayard As 2	Saumur Ofc 3	56682786	U13 G D2	G		
10-oct-26	Champtocé Ingrand 1	Angers Lac de Maine 1	56681319	U13 G D1	B	Champtocé Ingrand 1	50 €
10-oct-26	Gj St Melaine Juigné	Thouarcé Fc Layon 1	56681809	U13 G D1	E	Gj St Melaine Juigné	50 €
10-oct-26	Poueze St Clém Brain 1	Longuenée En Anj Fc 1	56681733	U13 G D2	A	Poueze St Clém Brain 1	50 €
10-oct-26	Durtal Aiglons 1	Fougere Vaulandry Sc 1	56682750	U13 G D2	F	Durtal Aiglons 1	50 €
10-oct-26	Gj Maze Bauné Val B 1	Beaufort en vallée 2	56682751	U13 G D2	F	Gj Maze Bauné Val B 1	50 €
10-oct-26	Christopheseuguinière 2	Cholet So 4	56683106	U13 G D2	J	Christopheseuguinière 2	50 €
10-oct-26	La Pommeraye Pomj	St Georges sur Loire 1	56683937	U13 G D2	M	La Pommeraye Pomj	50 €